

**Codage de l'activité de prélèvements
et de greffes d'organes et de tissus**

Introduction

Il s'agit de prélèvements sur donneur en état de mort encéphalique, excluant de ce fait les prélèvements sur donneur vivant. De même les actes de prélèvement et de greffe de cellules souches hématopoïétiques sont exclus.

1. Comment coder un séjour d'un patient éligible au prélèvement ?

Un patient en état de mort encéphalique sous assistance hémodynamique et ventilatoire est éligible au prélèvement d'un ou plusieurs organes.

L'état de ce patient doit être tracé dans le Résumé d'Unité Médicale à l'aide du code :

EQMF003 « Suppléance hémodynamique et ventilatoire d'un patient en état de mort encéphalique en vue de prélèvement d'organe » (code CCAM version 13).

Cet acte doit être codé une seule fois au cours du séjour hospitalier et fait partie de la liste des actes marqueurs de réanimation.

2. Comment coder un séjour d'un patient prélevé ?

Le ou les prélèvements d'organe ou de tissu doivent être renseignés dans le RUM du patient en état de mort encéphalique par un code CCAM version 13. Chaque prélèvement fait l'objet d'un recueil d'un acte spécifique. Il est important de renseigner ces actes dans l'établissement ou le prélèvement a eu lieu, même si l'équipe chirurgicale intervenante provient d'un autre établissement.

Liste des actes

- DZFA001 : Prélèvement du coeur, au cours d'un prélèvement multiorgane sur un sujet en état de mort encéphalique**
- DZFA002 : Prélèvement du coeur pour préparation de greffe orificielle, au cours d'un prélèvement multiorgane sur un sujet en état de mort encéphalique**
- DZFA003 : Prélèvement du bloc coeur-poumons, au cours d'un prélèvement multiorgane sur un sujet en état de mort encéphalique**
- GFFA020 : Prélèvement de poumon au cours d'un prélèvement multiorgane, sur un sujet en état de mort encéphalique**
- HGFA002 : Prélèvement d'intestin grêle, chez un sujet en état de mort encéphalique**
- HLFA001 : Prélèvement d'un greffon hépatique total chez un sujet en état de mort encéphalique, avec partage du foie**
- HLFA008 : Prélèvement d'un greffon hépatique total chez un sujet en état de mort encéphalique, avec hépatectomie de réduction**
- HLFA016 : Prélèvement d'un greffon hépatique total, chez un sujet en état de mort encéphalique**

- HNFA009 : Prélèvement d'un greffon pancréatique, chez un sujet en état de mort encéphalique
 JAF0017 : Prélèvement des 2 reins sur un sujet en état de mort encéphalique
 JAF0018 : Prélèvement d'un rein sur un sujet en état de mort encéphalique
 JAF0020 : Prélèvement des 2 reins au cours d'un prélèvement multiorgane, sur un sujet en état de mort encéphalique
 BDFA006 : Prélèvement unilatéral ou bilatéral de cornée avec collerette sclérale sur un sujet décédé, avec pose de prothèse
 BDFA007 : Prélèvement unilatéral ou bilatéral de cornée avec collerette sclérale au cours d'un prélèvement multiorgane sur un sujet en état de mort encéphalique, avec pose de prothèse
 BHFA001 : Prélèvement unilatéral ou bilatéral du bulbe [globe] oculaire, au cours d'un prélèvement multiorgane sur un sujet en état de mort encéphalique
 DGFA006 : Prélèvement de greffe artérielle aorto-iliaque par laparotomie, sur un sujet en état de mort encéphalique
 ENFA002 : Prélèvement de greffe artérielle des membres, sur un sujet en état de mort encéphalique
 EPFA003 : Prélèvement de greffe veineuse des membres, sur un sujet en état de mort encéphalique
 NAFA005 : Prélèvement d'un os coxal [hemibassin], sur un sujet décédé
 PAFA001 : Prélèvement de plusieurs os longs complets sur un membre, sur un sujet en état de mort encéphalique
 PAFA008 : Prélèvement d'un os long complet, sur un sujet en état de mort encéphalique
 PAFA002 : Prélèvement de plusieurs os longs complets sur plusieurs membres, sur un sujet en état de mort encéphalique
 PAFA006 : Prélèvement d'un os autre qu'un os long, sur un sujet en état de mort encéphalique

3. Comment coder un séjour d'un patient greffé ?

La ou les greffes d'organe ou de tissu doivent être renseignées dans le RUM du patient greffé à l'aide des codes CCAM version 13.

Liste des actes

- BDFA001 : Exérèse de tumeur du limbe de la cornée avec greffe de cornée
 BCFA007 : Exérèse primitive de ptérygion, avec greffe lamellaire de cornée
 BDMA002 : Kératoplastie lamellaire profonde [Transplantation cornéenne lamellaire]
 BDMA003 : Kératoplastie transfixiante [Transplantation cornéenne transfixiante], avec extraction extracapsulaire du cristallin
 BDMA006 : Conjonctivokératoplastie par greffe de membrane amniotique humaine
 BDMA008 : Kératoplastie transfixiante [Transplantation cornéenne transfixiante]
 BDMA900 : Kératoplastie lamellaire avec conjonctivoplastie [Transplantation cornéoconjonctivale]
 DZEA001 : Transplantation itérative du cœur, par thoracotomie avec CEC
 DZEA002 : Transplantation orthotopique du cœur, par thoracotomie avec CEC
 DZEA003 : Transplantation hétérotopique du cœur, par thoracotomie avec CEC
 DZEA004 : Transplantation du bloc cœur-poumons, par thoracotomie avec CEC
 JAEA003 : Transplantation du rein
 HGEA002 : Transplantation d'intestin grêle et de foie réduit, par laparotomie
 HGEA004 : Transplantation d'intestin grêle et de foie total, par laparotomie
 HLEA001 : Transplantation de foie total
 HLEA002 : Transplantation de foie réduit
 HNEA900 : Transplantation du pancréas, par laparotomie
 HNEA002 : Transplantation du pancréas et du rein, par laparotomie

GFEA001 : Transplantation séquentielle des 2 poumons, par thoracotomie avec CEC
 GFEA002 : Transplantation de lobe pulmonaire, par thoracotomie avec CEC
 GFEA003 : Transplantation d'un poumon, par thoracotomie sans CEC
 GFEA004 : Transplantation séquentielle des 2 poumons, par thoracotomie sans CEC
 GFEA005 : Transplantation de lobe pulmonaire, par thoracotomie sans CEC
 GFEA006 : Transplantation bipulmonaire, par thoracotomie avec CEC
 GFEA007 : Transplantation d'un poumon, par thoracotomie avec CEC

Les séjours sont classés dans des GHM spécifiques de transplantation et répartis dans la CMD 02 et les CM 24, 27.

02C09Z : Allogreffes de cornée 24C52Z : Allogreffes de cornée : séjours de moins de 2 jours 27C02Z : Transplantations hépatiques 27C04Z : Transplantations pulmonaires 27C04Z : Transplantations pulmonaires 27C05Z : Transplantations cardiaques 27C06Z : Transplantations rénales 27C03Z : Transplantations pancréatiques
--

4. Comment coder un séjour pour surveillance post greffe ?

Si le bilan de suivi est négatif, le RUM doit comporter en diagnostic principal un code de la catégorie Z94 « Greffe d'organe et de tissu ».

Pour les séjours de moins de deux jours il existe des GHM spécifiques de cette surveillance.

24K23Z : Surveillance de greffes de cœur avec acte diagnostique par voie vasculaire : séjours de moins de deux jours 24M40Z : Surveillance de greffes de cœur sans acte diagnostique par voie vasculaire : séjours de moins de deux jours 24M39Z : Surveillance de greffes de rein : séjours de moins de deux jours.
--